

MAIRIE
de LES MARTRES DE VEYRE

**AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA CREATION OU
LA MODIFICATION D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT
DU PUBLIC (ERP) ET LA REALISATION OU LA
MODIFICATION D'UNE INSTALLATION OUVERTE AU
PUBLIC (IOP)**

DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

Demande déposée le 23/06/2023

N° AT 063 214 23 G0001

Par : **AUCHAN SUPERMARCHE représenté par Monsieur
RANSQUIN Yanick**

Demeurant à : **771 Avenue Marc Lepoutre -CS 40169
CS 40169 -Immeuble PIXEL**

84700 SORGUES

Sur un terrain sis à : **Avenue du Commandant Berrier
63730 LES MARTRES DE VEYRE**

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation

Vu l'article L 111-8 du code de la Construction et de l'Habitation

Vu les articles R 111-19-13 à R 111-19-26 du code de la Construction et de l'Habitation

VU la demande d'Autorisation de Travaux pour : Modification d'une allée dans le magasin

Vu le procès-verbal de la séance de la **sous-commission départementale pour la sécurité** contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 21 août 2023, donnant un **avis favorable avec propositions de prescriptions** pour les travaux susvisés

Vu le procès-verbal de la séance de la **sous-commission départementale pour l'accessibilité** en date du 01 août 2023 donnant un **avis favorable avec propositions de prescriptions** pour les travaux susvisés

ARRETE

Article 1 : L'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la demande susvisée **est accordée** sous réserve de respecter les prescriptions énoncées dans les articles suivants.

Article 2 : Les prescriptions proposées dans le procès-verbal de la **sous-commission départementale pour la sécurité** contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public susvisé sont retenues et devront être intégralement respectées.

Les prescriptions proposées dans le procès-verbal de la **sous-commission départementale pour l'accessibilité** susvisé sont retenues et devront être intégralement respectées.

Article 3 : La délivrance de la présente autorisation ne dispense pas le demandeur d'obtenir avant la réalisation des travaux, les autorisations requises notamment au titre des codes de l'Urbanisme ou de l'Environnement.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 25 AOUT 2023

LES MARTRES DE VEYRE

**Le Maire,
Pascal PIGOT**

M.PIGOT Pascal

